



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept novembre à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Bayon, Rousseau, Pivert, Mmes Chupin, Antongiorgi.

Absents excusés : Mmes Chevallier (pouvoir à M. Destouches) Coudray (pouvoir à M. Feller), Loisel, M. Mabrouk, Gille, Feller (arrivée à 21h25).

Secrétaire de séance : Mme Antongiorgi

1. Commerce : attribution des marchés de travaux.

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal. Un complément d'information est demandé par la Région au bureau d'études thermique concernant la classification C énergétique.

2. Suppression du budget annexe CCAS.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour dissoudre le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2018. Les attributions et le budget s'y rapportant seront transférés à la commune. Une commission communale sociale sera créée lors d'un prochain conseil municipal.

3. Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France : modification statutaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la modification statutaire de la CC des Portes Euréliennes d'Ile de France portant sur l'intégration dans les statuts des compétences GEMAPI.

4. Personnel : approbation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide à l'unanimité de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels tel que présenté.

5. Questions et affaires diverses

6. Comptes rendus des commissions et syndicats.

- Commission des Affaires Scolaires.

Monsieur Destouches rend compte des conseils d'école auxquels il a assisté. 85 élèves fréquentent le regroupement pédagogique de Yermenonville-Houx (44 élèves sur Yermenonville, 41 sur Houx). L'école maternelle de Gas compte 82 élèves, dont 22 domiciliés à Yermenonville. Le règlement intérieur stipule que les écharpes sont interdites. A la rentrée 2018, la semaine de cours sera répartie sur 4 jours au lieu des 4,5 jours actuellement. Le prix du repas a été fixé à 2,14 €.

- SIVOM

La balade du Père Noël aura lieu le samedi 23 décembre 2017.

La séance cinéma aura lieu le samedi 21 janvier 2018 avec le film d'animation « Coco » de Walt Disney en projection.

- Syndicat des Eaux - SIVOM

Dans le cadre du départ de Houx vers l'agglomération de Chartres, Monsieur Martin indique qu'une réunion est prévue le 13 décembre prochain avec les communes de Yermenonville, Houx, Chartres Métropole et la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

- Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France

Monsieur Pivert indique que le prochain site de la CC se fera en janvier 2018. Un premier journal d'information communautaire paraîtra en janvier également.

Séance levée à 21h55

**Le Maire,
 Bernard MARTIN**

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales pour 2018 peuvent se présenter en mairie aux heures de permanences jusqu'au 31 décembre 2017. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

RECENSEMENT CITOYEN

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français (garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics avant l'âge de 25 ans.

La démarche se fait à l'initiative du jeune, seul ou accompagné par l'un de ses parents. Il doit fournir une pièce d'identité justifiant de la nationalité française, du livret de famille tenu à jour et d'un justificatif de domicile.

ENQUETE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France est en train d'élaborer son projet de territoire. Pour cela, elle lance une enquête à destination de l'ensemble de ses habitants. Le but de cette enquête est d'obtenir une vision globale du territoire et de choisir les projets qui s'avèreraient prioritaire. Un questionnaire a été élaboré et mis en ligne sur le site de la commune :

www.yermenonville.fr

Il est très important qu'un maximum d'habitants réponde à ce questionnaire.

Des enquêteurs se rendront également sur le terrain, à des endroits stratégiques (gares, marchés, commerces...) afin de sonder ceux qui ne pourraient répondre en ligne à ce questionnaire.

L'enquête est ouverte du 10 novembre au 10 décembre 2017.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Ouverture les samedis matin :
2 décembre – 16 décembre -